

## **CAHIER DES CHARGES DES ORGANISATIONS REGIONALES** **(Championnats et coupes inscrits au calendrier)**

### **I. LE CLUB ORGANISATEUR**

- 45 licenciés minimum** 15 jours avant la compétition. Si le nombre de licenciés n'est pas suffisant, la participation financière de la Ligue sera moins importante.
- Prendre en charge le montage et le financement du ou des rings et des tatamis.
- 1 médecin présent de la pesée au dernier combat ou assaut. Le nom du médecin doit être communiqué **15 jours** avant la manifestation. **Le médecin doit signer la convention** (modèle fédéral) **avec l'organisateur.**
- L'équipe de secours sera conforme au DPS (Dispositif prévisionnel des secours). Une copie de la convention sera communiquée avant la manifestation. Ce référentiel détermine le nombre de secouristes et le matériel à mettre en place en fonction de l'effectif accueilli.
- 2 micros avec un bon système de sonorisation à la charge du club.
- Barrière de sécurité ou autres système de sécurité autour des aires.
- Prévoir un déjeuner pour les officiels.
- Bénéficie de la totalité des entrées (uniquement compétitions adultes – maximum 5€) et du bénéfice de la buvette.
- Prévoir des zones de pesées en coordination avec la commission sportive.

### **II. LA LIGUE**

- Prend en charge financièrement les officiels, l'hébergement (compétitions de deux jours) sauf pour la restauration (le soir à la charge des officiels), ainsi que le matériel d'arbitrage nécessaire.
- Fournit les récompenses.
- Participe financièrement à hauteur de (avec présentation des factures):
  - Maximum de 2000 € pour une compétition (plein contact / sur ring) sur 2 jours et 1300 € sur 1 jour (**- 500 € si moins de 45 licenciés**) pour régler médecin, ambulance et location du ou des rings.
  - Maximum 900 € pour une compétition (light contact / sur tapis) sur 1 jours et 1400 € sur 2 jours (**- 500 € si moins de 45 licenciés**) pour régler le médecin.

Les organisateurs fourniront à la Ligue OCCITANIE les factures correspondantes à ce montant des frais engagés et seront remboursés du montant des factures au maximum de la participation allouée par la ligue.